



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

tribunaux de commerce

Question écrite n° 57515

Texte de la question

M. Philippe Kemel appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les préoccupations des juges consulaires face au projet de loi de réforme de la justice commerciale en cours d'élaboration. Ils sont favorables à un certain nombre de points, concernant notamment l'instauration d'une obligation de formation, le renforcement des règles de déontologie, et la mise en place d'un statut à égalité de droits et de devoirs avec les magistrats de carrières, mais refusent la possibilité d'étendre l'échevinage aux cours d'appel. Ils s'opposent également à une spécialisation automatique des dossiers de procédure collective, qui reviendrait à modifier profondément le fonctionnement des tribunaux de commerce et pourrait s'apparenter à une réforme de la carte judiciaire. Ils regrettent la méfiance envers l'institution qui transparaît dans l'avant-projet, alors qu'ils souhaitent une réforme consensuelle. Il lui demande quelles sont ses intentions dans ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Kemel](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (11^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57515

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juin 2014](#), page 4838

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)